

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

**Motion de la séance du 26 septembre 2019**

## **MOTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'ÎLE-DE-FRANCE PORTANT SUR LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU SITE DE MEUDON.**

Dans le cadre de la procédure d'instruction du dossier d'autorisation de travaux dans le site classé de la carrière souterraine, dite Arnaudet, à Meudon (Hauts-de-Seine), la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) a été informée en préfecture, le 11 juillet 2019, des dispositions techniques proposées par le maître d'ouvrage afin de répondre aux prescriptions requises par l'autorisation de travaux du ministre en charge des sites classés en date du 22 février 2019.

Suite à l'exposé en séance du président de la CRPG, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France (CSRPN), réuni en séance plénière le 26 septembre 2019, émet la motion suivante :

Motion du CSRPN d'Île-de-France  
Adoptée à l'unanimité

Le CSRPN relève qu'aucune des recommandations proposées dans sa précédente motion en date du 27 septembre 2018 n'a été prise en considération.

En réponse aux prescriptions demandées par le ministre, qui portent sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre avant les travaux afin d'assurer la pérennité des galeries non comblées donnant accès aux fenêtres géologiques et des galeries d'accès, les actions proposées consistent en une simple inspection visuelle et une surveillance instrumentée, assortie d'un point zéro.

Le CSRPN constate que l'impact des travaux de comblement, qui nécessitent l'aménagement des galeries d'accès proches des fenêtres géologiques, n'est pas évalué au regard de la pérennité des galeries non comblées. En conséquence, le CSRPN redoute que les solutions actuellement retenues ne puissent garantir la conservation du patrimoine géologique pendant et après les travaux, comme

l'exigeaient les prescriptions du ministre, et qu'à long terme les conséquences des travaux n'entraînent inéluctablement l'inaccessibilité complète du site.

Par ailleurs, un seul scénario de dégradation de la carrière souterraine, l'effondrement généralisé et spontané, a été retenu et modélisé, alors même que d'autres scénarios potentiels n'ont pas été étudiés. La pertinence de ces différents scénarios n'a pas été comparée, alors que le site instrumenté depuis plusieurs décennies peut apporter tous les éléments scientifiques pour retenir un scénario plus respectueux du site classé. Les données géotechniques collectées par le réseau de surveillance de la carrière souterraine et les visites régulières de d'inspection montrent une grande stabilité des galeries et des piliers.

Le choix de confortation par comblement est celui qui altère le plus le site classé, et les travaux de comblement présentent les risques les plus importants de déstabilisation des galeries non comblées. De plus, aucune disposition à ce jour n'est proposée pour prévenir le risque d'effondrement généralisé et spontané, alors que des engins de chantier vont adapter les galeries d'accès aux zones à combler, proches des fenêtres géologiques, et vont se déplacer pendant plusieurs mois dans les zones à combler.

La proposition de comblement partiel de quelques galeries, qui permettrait de conserver toutes les options d'accès et de valorisation future du site classé, n'a pas non plus fait l'objet d'une attention particulière de la part du maître d'ouvrage.

Enfin, le CSRPN s'alarme de l'absence de tout inventaire des chiroptères dans ce grand site souterrain. Un tel inventaire doit impérativement être réalisé et ce, au cœur de l'hibernation (janvier – février), période la plus favorable pour un comptage représentatif.

Fait le 17 octobre 2019,

**Didier MERLE**

Président du Conseil scientifique  
régional du patrimoine géologique

signé

**David LALOI**

Président du Conseil scientifique régional  
du patrimoine naturel d'Île-de-France

signé